

PUBLICATIONS DU 18 AVRIL 2025

ENQUETE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. Michael Randin**, requérant et propriétaire, pour la rénovation et l'agrandissement d'un chalet avec pose d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau et installation solaire photovoltaïque en toiture, plan n° 15, parcelle n° 3709, coordonnées : 2'596'300 / 1'114'150, auteurs des plans : PRYSME Architecture Sàrl, au lieu-dit : "Maillolet" en zone d'habitations de faible densité C.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 28 MARS 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. et Mme Louis et Monique Moix**, requérants et propriétaires, pour la réfection de la toiture d'une maison d'habitation et la pose de panneaux solaires photovoltaïques, plan n° 33, parcelle n° 5625, coordonnées : 2'598'843 / 1'113'458, auteurs des plans : Edouard Bovier Toiture SA, au lieu-dit : "La Fin (Euseigne)" en zone résidentielle.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 MARS 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. et Mme Jean-Luc et Sophie Turlan**, requérants et propriétaires, pour la construction d'une pergola à lames orientables en façade sud d'une maison d'habitation, plan n° 33, parcelle n° 1960, coordonnées : 2'598'725 / 1'113'485, auteurs des plans : BTA SA et Arkitekt Sàrl, au lieu-dit : "La Condémine (Euseigne)" en zone d'extension des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale
